



Fiduciaire
&
Fiscalité

furter s.a.

Route de Bitternaz 13
1562 Corcelles-près-Payerne
Tél. 026 662 04 20
info@fiduciaire-furter.ch
CHE-113.979.814 TVA
www.fiduciaire-furter.ch

Au Conseil de Fondation de

Fondation SWISS MEDICAL INITIATIVE

c/o Agboton & Associés Sàrl
Place de la Gare 5
1700 Fribourg

Rapport de l'organe de contrôle sur le contrôle restreint des comptes annuels 2024

(Période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024)

Corcelles-près-Payerne, le 7 août 2025



Fiduciaire
&
Fiscalité

furter s.a.

Route de Bitternaz 13
1562 Corcelles-près-Payerne
Tél. 026 662 04 20
info@fiduciaire-furter.ch
CHE-113.979.814 TVA
www.fiduciaire-furter.ch

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

Au Conseil de Fondation de la

Fondation SWISS MEDICAL INITIATIVE, à Fribourg

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de Fondation SWISS MEDICAL INITIATIVE pour l'exercice portant sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de Fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

Corcelles-près-Payerne, le 7 août 2025

Fiduciaire & Fiscalité Furter SA

Didier Furter

(expert-réviseur agréé)

Annexes

- Comptes annuels

BILAN	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
ACTIF		
ACTIF CIRCULANT		
Trésorerie	80'353.56	96'596.12
Actifs de régularisation	584.40	587.00
TOTAL DE L'ACTIF	80'937.96	97'183.12

BILAN	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
PASSIF		
CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME		
Passifs de régularisation	21'157.00	1'000.00
TOTAL DES CAPITAUX ETRANGERS	21'157.00	1'000.00
CAPITAUX PROPRES		
Capital		
Capital initial de la fondation	29'028.00	29'028.00
Bénéfice reporté	67'155.12	85'922.89
Perte de l'exercice	-36'402.16	-18'767.77
	59'780.96	96'183.12
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	59'780.96	96'183.12
TOTAL DU PASSIF	80'937.96	97'183.12

COMPTE DE RESULTAT

	2024	2023
	CHF	CHF
PRODUITS		
Dons privés	17'714.08	13'169.47
Donations institutions	870.00	27'000.00
Soirées - Evénements	28'651.97	0.00
Projet 3T	22'037.90	0.00
TOTAL	69'273.95	40'169.47
CHARGES		
Dons et soutiens	-6'719.66	-29'732.00
Frais de voyage remboursés	-7'820.45	-7'070.70
Frais de logistique Bénin	-4'063.87	-5'867.35
Honoraires et organisation Bénin	-8'767.43	-11'117.57
Soirées - Evénements	-27'053.75	0.00
Projet 3T	-46'029.06	0.00
Droits, taxes et autorisations	-2'352.00	-2'384.00
Frais de fiduciaire et conseils	-864.80	-1'077.00
Autres frais administratifs	-225.80	-670.10
Frais de publicité	-1'406.85	-732.36
Frais financiers	-372.44	-286.16
TOTAL	-105'676.11	-58'937.24
PERTE DE L'EXERCICE	-36'402.16	-18'767.77

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

(exprimés en CHF)

1. GENERAL

La fondation a été constituée le 25 juillet 2018 et a son siège à Fribourg. Elle a un but social destiné à promouvoir et renforcer toutes les actions de collaboration entre des médecins en Suisse et des centres de santé publics ou privés en Afrique; soutenir toutes les actions et initiatives en faveur de l'accès à des soins médicaux de qualité pour les populations démunies et la classe moyenne des villes en Afrique; collaborer aux initiatives de dépistage préventif de certaines maladies notamment les cancers du sein, de la prostate, du colon, etc.; proposer et soutenir des projets de renforcement des compétences des prestataires de soins médicaux locaux; organiser et coordonner des voyages humanitaires ayant des objectifs ciblés; collaborer à des opérations ponctuelles pour sauver une vie; contribuer activement aux échanges d'expériences et d'expertises dans les domaines de la santé; collaborer autant que possible aux projets et actions ayant des buts analogues. La fondation ne poursuit aucun but lucratif et ne vise aucun gain, son activité désintéressée étant destinée uniquement à servir l'intérêt public.

La fondation est exonérée des impôts et la moyenne des emplois à plein temps n'est pas supérieure à 10 pour cet exercice social.

2. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions de la comptabilité commerciale et de la présentation des comptes (articles 957 et ss du Code des Obligations). Ils sont établis selon les principes comptables applicables en Suisse, notamment les principes de la continuité d'exploitation et de prudence.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

(exprimés en CHF)

3. MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION

Situation au 31.12	Rémunération 2024	Rémunération 2023
Agboton Denis, président	Néant	Néant
<i>Signature collective à deux</i>		
Philipps Tajjud Deen Kayodé, secrétaire	Néant	Néant
<i>Signature collective à deux</i>		
Andrey Olivier Paul, trésorier	Néant	Néant
<i>Signature collective à deux</i>		
Agboton Nadine Chantal Agnès, membre	Néant	Néant
<i>Signature collective à deux</i>		
Ciss Mamadou, membre	Néant	Néant
<i>Signature collective à deux</i>		
Cramer Robert Christian Peter, membre	Néant	Néant
<i>Signature collective à deux</i>		
Mangeat Grégoire, membre	Néant	Néant
<i>Signature collective à deux</i>		
Messali Karim, membre	Néant	Néant
<i>Signature collective à deux</i>		